

**LE DIVORCE A L'AMIABLE**

Depuis quelque temps, Ginioux était rêveur ; il ne parlait plus politique. Les soirs, il refusait d'aller avec ses amis au meeting ; on ne l'entendait plus crier : (Vive la sociale ! à bas les vergots !)

Un jour, chose incroyable, il avait refusé d'accepter un litre que lui offrait un compagnon. Et il parlait de se remettre à travailler.

Tout cela n'était pas naturel. Evidemment Ginioux avait quelque chose. Il nourrissait une plaie secrète. Mais laquelle ?

Balanchard, un intime, crut de son devoir de l'interviewer, comme aujourd'hui.

—Qu'est-ce que tu as, Ginioux ? lui demanda-t-il. Conte-moi tes chagrins. Il est doux de s'épancher dans le sein d'un ami.

—Balanchard, la vie me dégoûte. —Pourquoi ça, mon vieux ? Il y a des bons jours et des mauvais jours. Faut être philosophe.

—Balanchard, c'est la solitude que je ne plus supporter. Je sens que mon existence manque de femme. Il m'en faudrait une au moins. Je pense à me marier.

—Ginioux, réfléchis bien ! Le mariage, vois-tu, c'est comme une loterie où il n'y aurait que de mauvais numéros. Moi qui suis en ménage depuis dix ans, je sais ce que c'est ; j'ai l'expérience que tu n'as pas. Ah ! si c'était à recommencer !

—Possible ; mais tout de même j'ai une idée fixe ; mon existence manque de femme.

—Eh bien, il y aurait peut-être un moyen de tout arranger. Puisque c'est une femme qu'il te faut, c'est bien simple prends la mienne.

—Non, je ne veux pas te priver.

—Tu ne me priveras pas, au contraire. Je ne serais pas fâché d'être débarrassé de ma légitime. Il y a trop longtemps que ça dure.

—Mais il faudra que tu divorces. Un jugement va coûter gros.

—Je connais un homme d'affaires très malin qui prétend qu'un petit acte suffit entre gens d'honneur. Il vous cuisine la chose pour dix francs.

—Ah ! alors. Seulement, avant tout, il faudrait savoir si la bourgeoisie est consentante. Peut-être ne va-t-elle pas vouloir de moi comme époux.

—Tu as raison. On ne peut pas la violenter. Il faut qu'elle donne son avis.

Et les deux amis s'en allèrent bras dessus trouver Mme Balanchard pour lui conter la chose.

Celle-ci, qui s'appêtait à aller au lavoir, fut un peu surprise quand elle entendit la proposition qu'on lui faisait. Mais après y avoir réfléchi, elle déclara qu'elle ne s'opposait pas, après tout, à l'échange en question. Que lui importait d'avoir pour mari Ginioux ou Balanchard, ou Balanchard ou Ginioux ? Il n'en faudrait pas moins préparer la soupe et raccommoder les blouses. Ils se valaient l'un l'autre. Pourvu que la chose fût faite en règle, car elle était une honnête femme. Le troc n'avait rien qui lui déplût, et elle ne voulait contrarier personne.

Séance tenante, on se rendit chez M. Giboureaux, juriconsulte assermenté président de syndicat des contentieux de France.

Il écouta, d'un air grave, l'exposé de la situation que lui fit Ginioux, très déconcerté en présence d'un personnage aussi éminent. Puis il demanda à M. et à Mme Balanchard :

—Consentez-vous à la rupture amiable de votre mariage antérieurement célébré ?

—Nous y consentons, répondirent-ils.

—Alors il ne reste plus que le compromis à rédiger et à signer.

Et l'homme d'affaires dicta à son premier clerc, qui l'écrivit sur une feuille de papier timbré, un acte conçu en ces termes :

« Entre M. et Mme Balanchard, demeurant, etc., etc., d'une part ;

« Et M. Ginioux, célibataire majeur, demeurant, etc., etc., d'autre part ;

« A été convenu ce qui suit :

« M. et Mme Balanchard déclarent rompre à l'amiable le lien conjugal qui les unit ;

« La dite rupture est faite au profit du sieur Ginioux, consentant et acceptant, auquel le dit sieur Balanchard confère, dès à présent, tous ses droits d'époux, pour en user et disposer comme il lui conviendra, sans qu'il puisse, à aucune époque, être recherché ni inquiété à cet égard.

« De leur côté, Mme Balanchard et le sieur Ginioux s'engagent à ne rien réclamer au dit sieur Balanchard, à titre de garantie ou indemnité quelconques, déclarant se bien connaître l'un et l'autre et se prendre comme mari et femme en parfaite connaissance de cause.

« Il est en outre convenu, comme suite des présentes et par clause additionnelle, que Mme Balanchard, devenue femme Ginioux, laissera à M. Balanchard, son précédent mari, le mobilier garnissant actuellement l'appartement qu'ils occupent, à l'exception toutefois du lit, de la commode et des ustensiles de cuisine que ladite dame Balanchard, devenue femme Ginioux, se réserve d'emporter, contre un reçu en bonne et due forme revêtu d'un timbre quittance.»

Inutile de dire que cet écrit, si bien libellé en style juridique, satisfait absolument les parties intéressées. Elles signèrent sans observation. Puis on alla trinquer à la prospérité du nouveau ménage. Balanchard eut la galanterie de payer les consommations.

Tout semblait ainsi définitivement réglé. Il faut croire que Ginioux avait dit vrai ; son existence manquait de femme ; c'était l'unique raison qui le rendait morose. La preuve, c'est que, dès qu'il se fut mis en ménage, grâce à la magnanimité d'un ami, la métamorphose fut complète, immédiate.

Il reprit goût à l'existence : il ne manqua plus une occasion d'aller au cabaret ; manifesta de nouveau sa haine contre le capital qui écrasait les "pauvres prolétaires" ; il ne parla plus d'aller au chantier, laissant à son épouse le soin de travailler pour deux et de faire bouillir la marmite.

Mme Balanchard, elle, ne se plaignait pas du troc qu'elle avait consenti. Comme on l'a vu tout à l'heure par sa réponse, c'est une femme résignée, sachant quel est son lot et l'acceptant tel quel. Balanchard pouvait donc, en somme, se féliciter d'avoir fait deux heureux.

Et pourtant, chose étrange ! son attitude n'exprimait par toute la satisfaction qu'inspire d'ordinaire le sentiment d'un bonne action.

Le premier jour, tout alla bien encore. Il se frottait les mains. Il affirmait qu'il était charmé de n'entendre plus autour de lui les criailleries d'une femme. Mais, après deux ou trois semaines, lui aussi changea et devient, comme on dit, "tout chose." Quand on l'interrogeait, il évitait de répondre. Mais, bien évidemment, quelque chagrin le minait.

Longtemps il eut le courage de garder son secret pour lui. Mais un soir, n'y tenant plus, il vint trouver son ami Ginioux.

—Tiens ! c'est toi ! fit celui-ci. Mélie va être joliment contente de te voir. Je vais l'appeler. Mais d'abord dis-moi ce que tu viens faire chez nous.

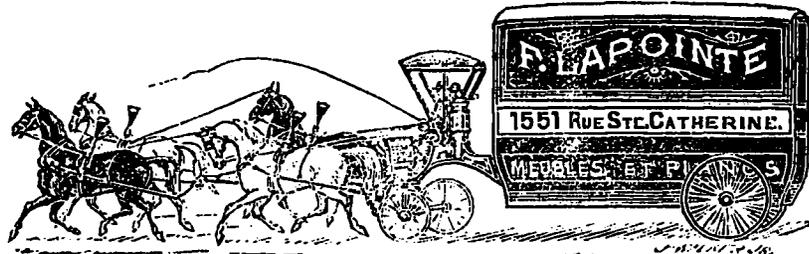
—Je viens... je viens... Ma foi, j'aime mieux te le dire tout de suite. Je viens reprendre ma femme.

—Ta femme ? Mais elle n'est plus à toi puisque tu me l'as cédée par un acte en bonne et due forme.

—Je te l'ai cédée, c'est vrai. Mais ce qui a été fait peut se défaire. Ginioux, rends-moi Mélie ! C'est un service d'ami que je te demande. J'ai senti que décidément je ne pouvais pas me passer d'elle.

Tout juste à ce moment survint Mme

**DEFIANT TOUTE COMPETITION**



Ameublement de Salon, depuis.....\$18.00 à \$250.00  
do de Chambre, depuis..... 7.50 à 300.00  
do de Salle à Manger, depuis..... 18.00 à 500.00

Nous vendons nos meubles à des prix très bas pour argent comptant, et nous donnons de grandes facilités à ceux qui ont besoin de crédit.

Matelas, Lits de Plumes, Oreillers, Tapis, Prêlarts, etc., etc. chez

**F. LAPOINTE,**

Ouvert tous les soirs

**1551 STE-CATHERINE**

Ginioux qui revenait du lavoir, un paquet de linge sur le dos.

Balanchard s'adressa à elle.

—C'est moi, lui dit-il, qui viens te demander de retourner avec moi. Ça te déplairait-il, Mélie, si nous nous remettons en ménage ?

Mme Ginioux fut de nouveau un peu surprise par la question ; puis elle se décida à répondre.

—Non, ça ne me déplairait pas. Au fond, ça me serait égal. Vous mangez tout autant, Ginioux et toi, et je n'ai pas moins de mal avec l'un qu'avec l'autre. Mais je n'aime pas tous ces changements ; ça fait mauvais effet dans le quartier.

Balanchard ne put pas triompher de cette objection. Quand à Ginioux, il déclara tout net qu'ayant un papier bien en règle il garderait Mélie comme femme et légitime épouse.

Balanchard, outré de ce qu'il considérait comme un manquement grave aux lois de la reconnaissance, e-t allé trouver un autre homme d'affaires, qu'il suppose beaucoup plus fort que le premier. Celui-ci, après avoir constaté que son client avait été en effet marié très régulièrement le 16 mai 1883 à la mairie du dix-septième arrondissement avec Amélie Frossard ci-devant, actuellement se disant femme Ginioux, a engagé l'ex-mari de la dite dame à former une demande en nullité de la convention relatée plus haut devant le tribunal civil de la Seine, ajoutant que cette demande ne pouvait manquer d'être accueillie.

Balanchard a suivi ce conseil. Il a lancé l'assignation. Il attend avec confiance le résultat de l'affaire.

**A**VIS aux Contracteurs, propriétaires, locataires qui ont des maisons à faire décorer, peindre et blanchir.

**J. E. CHARRETTE**

Peintre-Contracteur, a transporté son bureau au No 315 Rue Richmond, tout près de l'église St-Joseph. Toutes demandes de contrats seront exécutées les plus promptement possible et à la satisfaction des intéressés. Bell Tel. 8411.

F. Lefebvre Tel. 3940 F. E. Duquet

**F. LEFEBVRE & Cie**

Peintres de Maisons et d'enseignes. Colorage, imitation et Tapisage. Spécialité : Linéarista Walton, pour Décoration d'Églises.

103 RUE MANSFIELD, MONTREAL

Nous employons que des ouvriers de 1re classe. Une visite est sollicitée. et sur la Rue Guy, Montréal.

**Capt. Anthime Robillard**

Commerçant de Divers Gravois et Briques, de Chateauguay et River Sand

Pour ordres et informations, s'adresser au Pont Napoléon, Ste-Cunégonde.

**W. H. MACALPINE**

Marchand de

Bois de Sciage

820 Rue St-Jacques, 820

**DEMEMACEMENT**

A l'occasion du déménagement, au coin de la rue Versailles, en face de mon présent magasin, je vendrai à sacrifice les marchandises suivantes :

Tapisserie à 34c la pièce, en montant. Poêles de cuisine, avec les ustensiles ; Ferrement au complet pour les bâtisses, etc., etc.

**ANDRE LEROUX,**

2315 et 2317 rue Notre-Dame.

**J. B. CRIER**

MARCHANT DE BOIS DE SCIEGE.

2312 RUE NOTRE DAME.

Chêne, Orme, Pin, Épinette, Pruche, Cèdre, Sapin et Cèdre de la Colombie Anglaise, etc.

**M. FREMILLAY**

Moulins à Planer et à Scier et fabricant de Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Etc. Tournage, Déroupage et Ouvrage de Menuiserie de toute description.

392 à 400 Rue William, Montréal. Bell Tel. 8120

**ANTOINE LEMIEUX**

Maître-Harrier,

No 835 Rue St-Jacques.

Les meilleurs chevaux et voitures doubles. Il y a place pour prendre 40 chevaux en pension à des prix modérés.

**JOSEPH FABIEN**

Entrepreneur Plâtrier.

Ouvrage en Ciment une spécialité.

47 Rue Knox, Pointe St Charles.

Tout ouvrage exécuté avec soin et à des prix modérés.

**J. BTE MCLEOD**

CONTRACTEUR PLATRIER.

No 1458 St-Jacques.

Ste-Cunégonde

**PHARMACIE CHARRON**

Prescriptions préparées avec le soin le plus minutieux.

Drogues et Produits Chimiques à des prix modérés.

**J. H. F. CHARRON**

Pharmacien

1978 Rue Notre-Dame

En face de la rue St-David.

Tel. 9325.

Service de nuit.

**ARTHUR BISSONNETTE**

No 12

RUE LAMONTAGNE

ayant exposé ses différentes Patentes Améliorées à l'Académie Parisienne des Invention, à Paris, pour FERS A CHEVAUX, pour les différents malades des pieds, a obtenu un Diplôme et une Médaille d'Or. Une visite à son établissement est sollicitée.



**HOTEL RIENDEAU**

La maison par excellence pour les touristes. Balcons et terrasse. Vastes salons, chambres richement meublées. Service de première classe.

En face de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de Justice.

A quelques pas des bateaux et des gares de chemins de fer.

58 et 60 Place Jacques-Cartier

**Jos. Riendeau,**

Propriétaire.

**REBUS**



EXPLICATION DU DERNIER REBUS

Ne disputez pas avec un grand parleur.

MOT A MOT

Nœud, dispute E, pas avec 1 grand, part, leurre.